

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2014

Réception par le Prefet : 20/01/2014

Publication : 24/01/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-1-8-2

Séance du vendredi 17 janvier 2014

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES COLLÈGE DE BOURTZWILLER À MULHOUSE COLLÈGE GEORGES MARTELOT À ORBEY

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles R216-4 à R216-19 du Code de l'Éducation relatif à l'attribution des concessions de logement aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la nouvelle situation des concessions de logement par nécessité absolue de service :

- * au collège de BOURTZWILLER à MULHOUSE, conformément au tableau I annexé
- * au collège Georges MARTELOT à ORBEY, conformément au tableau II annexé.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions

ANNEXE II

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE Georges MARTELOT à ORBEY

Situation ancienne

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	31 rue Lefébure	4	85m ²		Gestionnaire
2)	29 rue Lefébure	4	85m ²		Conseiller Principal d'Education
3)	27 rue Lefébure	3	65m ²	Agent TOS	
4)	25 rue Lefébure	5	100m ²		Personnel d'administration
5)	23 rue Lefébure	4	100m ²	Agent TOS	

Situation nouvelle

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS		
1)	31 rue Lefébure	4	85m ²		Gestionnaire	28/06/2010
2)	29 rue Lefébure	4	85m ²		Conseiller Principal d'Education	30/03/2000
3)	27 rue Lefébure	3	65m ²	Agent TOS		30/05/2000
4)	25 rue Lefébure	5	100m ²		Principal	05/11/2013
5)	23 rue Lefébure	4	100m ²	Agent TOS		16/12/1987

ANNEXE I

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE de BOURTZWILLER - MULHOUSE

Situation ancienne

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	rez de chaussée	2	61m ²	non affecté	
2)	rez de chaussée	3	85m ²	Agent TOS	
3)	rez de chaussée	4	96m ²	Agent TOS	
4)	1er étage	2	61m ²	Agent TOS	
5)	1er étage	3	85m ²	Agent TOS	
6)	1er étage	4	109m ²		Gestionnaire

Situation nouvelle

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS		
1)	rez de chaussée	2	61m ²	non affecté		29/06/2013
2)	rez de chaussée	3	85m ²		Principal-adjoint	
3)	rez de chaussée	4	96m ²	Agent TOS		
4)	1er étage	2	61m ²	Agent TOS		
5)	1er étage	3	85m ²	Agent TOS		
6)	1er étage	4	109m ²	non affecté		